

propre prose, tout en en tenant compte—je ne puis que constater que ces griefs ne sont pas tombés dans l'oreille d'un sourd. Il en a été pris note par des députés de tous les partis. Il en a été pris note par le gouvernement et le gouvernement en a tenu compte.

Depuis l'étude de ce bill en première lecture, le gouvernement a présenté des amendements très importants quant au fond, qui prennent en considération, dans une large mesure, les doléances légitimes que ce bill a suscitées dans sa version initiale. Ici, je crois qu'il y a lieu de signaler que les points sur lesquels ont porté les contestations, intenses d'ailleurs qu'a soulevées ce projet de réforme fiscale dans la mesure où il vise les coopératives et les caisses de crédit s'expliquent fort bien car, lors de la présentation initiale du Livre blanc ces organismes ne se sont pas particulièrement opposés à ses idées. Les principes du mouvement, de l'état brut et du crédit d'impôt étaient tout à fait conformes aux leurs. Par conséquent, nous n'avons pas beaucoup entendu parler du mouvement des coopératives et des caisses de crédit au cours du débat sur le Livre blanc qui a duré de novembre 1969 à novembre 1970.

Par la suite, du fait des modifications apportées en raison des instances du public, on n'a pas poursuivi jusqu'au bout les principes du Livre blanc, tout au moins dans ce domaine en particulier, et les caisses de crédit et les mouvements coopératifs se sont trouvés devant un véritable problème. Bien des gens ont reproché à ces mouvements le retard apporté à exprimer leurs vues et l'intensité de la campagne organisée depuis. Ces critiques ne sont pas justifiées car le Livre blanc ne leur posait pas les problèmes que le bill leur crée.

J'ai trouvé que le député de Regina-Lake-Centre était un peu plus silencieux que d'habitude, ce soir. C'est peut-être que son téléviseur ne marchait pas hier soir.

M. Benjamin: L'an prochain.

M. Mahoney: Le grand pays de l'an prochain. Quoi qu'il en soit, le député de Regina-Est et celui de Grenville-Carleton ont signalé un point pratique aujourd'hui, c'est-à-dire, que certaines coopératives, vu la définition contenue dans le bill C-259, seront exclues de certaines dispositions qui sont censées s'appliquer à toutes. Ce n'est pas ce que veut le gouvernement. Que les députés des deux côtés de la Chambre se rassurent: par suite de ces instances, nous étudierons minutieusement cet aspect du bill.

Je dirais aussi que s'il y a lieu d'amender le bill au lieu de rendre une décision administrative pour faire en sorte que toutes les coopératives soient traitées de la même façon aux termes de la présente mesure, nous le ferons.

Des voix: Bravo!

M. Mahoney: Je dis cela, car lorsque nous avons eu l'occasion, non seulement au cours du débat sur le Livre blanc, mais tout au long du débat sur le bill C-259, de traiter d'aspects particuliers, d'aborder des questions spéciales soulevées à la suite des décisions politiques du gouvernement, le gouvernement a fait preuve de souplesse. Le gouvernement est disposé à tenir compte des instances légitimes. Toutefois, je dois dire que des réquisitoires contre telle ou telle théorie comme nous en avons parfois entendus, non pas à propos de ce groupe d'articles, mais d'autres, ont peu de chances de porter fruit.

Le gouvernement a pris certaines décisions politiques. Ainsi, je mentionnerai aux députés de la loyale opposition que le gouvernement a décidé d'imposer les gains en

capital. C'est une position dont il devra rendre compte à l'électorat.

M. McGrath: C'est sûr.

M. Mahoney: Il est peu probable que la décision soit remise en cause au sein du comité plénier de la Chambre. Cependant, si l'on veut étudier des points précis du bill et des amendements proposés par le gouvernement et montrer comment le bill et les amendements proposés jusqu'ici ne sont pas conformes aux déclarations de principe du gouvernement que renfermait l'exposé budgétaire du 18 juin, nous serons sûrement prêts à accueillir et à présenter des amendements.

Je regrette que, à l'occasion, le député de Peace River laisse entendre que le gouvernement ne devrait pas présenter des amendements ou à dire d'un ton moqueur: «Quoi, encore des amendements?» Je n'ai pas la moindre honte des amendements, quels qu'ils soient, que le gouvernement pourrait présenter à la suite d'instances faites par des particuliers, des contribuables et des organisations intéressés et aussi par des députés au sein du comité plénier.

M. McGrath: Monsieur le président, l'apport du secrétaire parlementaire, si l'on peut qualifier ainsi son intervention, me paraît regrettable à la présente étape du débat. Je ne m'excuse pas du tout d'avoir présenté au comité plénier les vues du mouvement coopératif du Canada. En deuxième lieu, je dis que les remarques du secrétaire parlementaire sont incompatibles avec son rôle qui est de faire adopter ce bill par la Chambre. Je trouve ses remarques incompatibles avec les amendements qui ont été soumis au comité. Je dis au secrétaire parlementaire que s'il continue à adopter cette attitude au comité plénier, l'examen de ce bill durera encore longtemps.

• (8.30 p.m.)

M. Mahoney: De l'obstructionnisme, n'est-ce pas cela, Jim?

M. le président: L'honorable député de Peace River invoque-t-il le Règlement?

M. Baldwin: Oui, monsieur le président. A mon sens, le secrétaire parlementaire inspire plus la pitié qu'autre chose.

M. McGrath: Il perd son sang-froid.

M. Baldwin: C'est un trouble-fête; il est resté enfermé trop longtemps.

M. Gibson: C'est vous qu'il faut enfermer.

M. Baldwin: Il est prisonnier du bill. Néanmoins, la remarque dont nous avons été témoins est ce qu'il y a de plus ridicule, de plus stupide, de plus insensé auquel j'ai jamais assisté dans cette Chambre. Les amendements à ce bill ont été présentés le 22 octobre—il y en avait 96. Vingt-huit autres amendements ont été soumis le 29 octobre. Maintenant nous avons huit amendements aux amendements au bill. C'est absolument ridicule. Je vois bien ce qui va se passer. Lorsque le bill sera soumis au Sénat pour la sanction royale, le secrétaire parlementaire va s'y précipiter et dire au président: «J'ai un autre amendement à présenter».